

PARACHA VAETHANANE - ואתחנן

CHABAT NAH'AMOU

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente
JERUSALEM Entrée: 19h01 • Sortie : 20h22 PARIS-IDF: 21h22 • 22h38 Tel-Aviv 19h23 • 20h24
Marseille 20h51 • 21h59 Miami 19h53 • 20h49 Palerme 20h05 • 21h08

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Moché prie intensément "vaethanane" (supplie, implore), mot dont la valeur numérique de 515 correspond au nombre de prières adressées par Moché à Hachem afin qu'il puisse entrer en Erets Israël. Mais c'est finalement Yéouchoua, son élève et successeur qui conduira les Bné-Israel sur leur terre. Moché exhorte le peuple de garder les mitsvot, et en particulier l'interdiction de l'idolâtrie. Puis la paracha fait le rappel de l'émotion du Har Sinaï et des miracles depuis la sortie d'Égypte. Moché désigne les trois villes de refuge situées sur la rive est du Jourdain, réitère les 10 COMMANDEMENTS, et exhorte les Bné-Israel à demeurer fidèles à l'alliance contractée sur le mont Sinaï. Moché donne le passage du « Chema Israël » (le premier paragraphe), injonction à la mitsva de reconnaître l'unité d'Hachem ainsi que de l'aimer, à la mitsva d'étudier et d'enseigner la Tora à ses enfants, ainsi que celles de la mézouza et des téfilin. Moché met en garde les enfants d'Israël de n'oublier ni Hachem, ni la rédemption d'Égypte et ne pas mettre à l'épreuve Hachem qui est un D-ieu 'Jaloux'. Puis la paracha fait état de l'interdiction de se lier aux 7 peuples qu'Hachem leur livre et qu'IL leur fera vaincre lorsqu'ils rentreront en terre d'Israël.

« Tu aimeras Hachem, ton Eloqim, de tout ton cœur et de toute ton âme et de toutes tes ressources. » (Vaét'hanan 6,5)

Rachi commente en partie "Et de toutes tes ressources" : *« quelle que soit la mesure qu'Il t'applique, qu'elle soit une bonne mesure ou une mesure punitive. »*

Rabbi Mena'hem Mendel de Loubavitch manifesta profusément son amical affection à un h'assid venu lui rendre visite. Or ce h'assid n'étant pas particulièrement connu, le fils du Rabbi s'enquit de savoir quelle sorte d'homme était ce visiteur.

Reb Chmouel demanda d'abord au Gabaï qui ne put le renseigner, puis aux h'assidim qui ne purent le renseigner d'avantage : "il ne s'agissait pas d'un individu notoirement connu", lui dit-on, "juste un simple h'assid".

Reb Chmouel décida donc de questionner l'homme lui-même, et il apprit qu'il était de Paritch. Mais cette conversation ne lui indiqua en rien avoir affaire à un être spirituel hors du commun.

Pour finir, Reb Chmouel décida d'interroger son père, Rabbi Mena'hem Mendel.

« Il serait difficile de trouver un homme affligé de plus d'épreuves et d'une pauvreté plus extrême que celui-ci », dit le Rabbi. « Mais il accepte tout cela avec foi et sérénité.

Et c'est ce dont parlent nos Sages (Berakhot 60b) lorsqu'ils disent "il faut accepter les souffrances avec joie", car la joie ne signifie pas forcément badiner et danser. Et sache encore que ce juif est un savant de Torah, mais tu ne discerneras chez lui aucun signe de cette sainteté. Tous le traitent avec légèreté, et pour lui cela n'a aucune importance. Un tel homme mérite d'être béni du Ciel de manière visible et tangible » conclut le Rabbi.

Ce visiteur ne retourna pas à Loubavitch pendant les trois années suivantes, mais lorsqu'il revint, ce fut accompagné d'un minyan de dix h'assidim qu'il avait amené à ses frais. La bénédiction du Rabbi s'était accomplie, il était devenu un homme riche.

Le Yessod Ha'Avoda (michtav 22) enseigne « Tout ce que Hachem fait, Il le fait pour le bien. En renforçant ce concept, on peut adoucir tous ses jugements et changer l'Attribut divin de Rigueur en miséricorde. » (Source : adapté en partie de Aux délices de la Torah)

« Lorsqu'une personne prend conscience que le Divin imprègne toute la terre, et que chaque geste et chaque pensée proviennent de Lui, alors, grâce à cette prise de conscience, toutes les forces négatives s'évanouissent, et l'on se rend compte qu'il n'existe absolument aucune barrière entre le Divin et l'être humain. »

(Le Baal Chem Tov - Heikhal HaBrakha - Vayigach)

« tu les écriras sur les poteaux de ta maison et dans tes portes » (Vaét'hanan 6,9)

En 1772 à la mort de Rabbi Dov Ber (le Maguid), Rabbi Elimélekh de Lisensk et son frère Rabbi Zoussia d'Hanipol se trouvaient parmi les nombreux géants en Torah venus à Mezeritch rendre honneurs au Tsaddik.

Après l'enterrement, des h'assidim du Maguid se concertèrent pour décider de son successeur, et un grand nombre d'entre eux désigna Rabbi Elimélekh comme leur Rabbi. Il fut intronisé comme il se doit, tous s'écrièrent « Longue vie à notre Rabbi, Rabbi Elimélekh ! », après quoi ils partirent en sa compagnie.

La nuit tombée, ils firent halte dans une auberge et Rabbi Elimélekh, fatigué, dormit plusieurs heures dans la chambre préparée par les h'assidim. Ses nouveaux disciples en furent consternés : comment le successeur du Maguid de Mezeritch pouvait-il dormir des heures d'affilée ? Certains d'entre-eux remirent même en question la décision de le désigner comme Rabbi, et finirent par demander à son frère, Rabbi Zoussia, de le réveiller. Rabbi Zoussia recouvrit simplement de sa main la mezouza fixée à la porte de Rabbi Elimélekh et ce dernier se réveilla aussitôt. Stupéfaits par ce prodige, les h'assidim demandèrent à Rabbi Zoussia un éclaircissement !

Rabbi Zoussia expliqua : « Comme nous le savons tous, chaque homme doit toujours avoir à l'esprit les quatre lettres du Nom de D.ieu, selon le verset (tehilim 16,8) "J'ai placé l'Éternel face à moi pour toujours". Toutefois, lorsqu'il dort, l'homme ne peut remplir cette obligation, et il doit alors recourir au Nom divin inscrit sur la mezouza. Voilà pourquoi en recouvrant ce Nom de ma main, mon frère n'a pu continuer à dormir ; il a dû se réveiller aussitôt afin de s'acquitter du devoir d'avoir à l'esprit le Nom divin. »

Remplis de gratitude et soulagés, les h'assidim s'exclamèrent : « Béni soit l'Éternel qui ne nous a pas abandonnés tels un troupeau sans berger ! »

Le Rambam (fin des Halakhot de mézouza) de dire : « Chaque fois que quelqu'un entre ou sort de chez lui, et se tient près de sa mézouza, le moment devrait servir à le réveiller de son sommeil (...), et cela devrait l'amener à la véritable reconnaissance que rien n'existe pour toujours autre que la connaissance d'Hachem. Cela le ramènera immédiatement à la raison et lui donnera le pouvoir d'avancer sur le "chemin de la droiture". »

(Source : adapté en partie de Aux délices de la Torah)

« Même si une personne est "indigne", si elle fait confiance au Divin, alors elle reçoit de la bonté gratuite.

(Rav Yossef Albo - séfer Ha'ikarim 4:46)

**BIRKAT HALÉVANA, La Bénédiction de la Lune : ce mois de Ménah'em Av
du Vendredi 24 au Mardi 28 Juillet 5786 (nuit incluse)**

« Tu les inculqueras à tes fils, ... » (Vaét'hanan 6,7)

Rachi commente "Tu les inculqueras" : *« Ce mot comporte une connotation d' "affûtage". Il faut qu'elles soient « tranchantes » dans ta bouche (Qiddouchin 30a), de manière que, si l'on te pose une question, tu n'aies pas à balbutier, mais pour que tu puisses répondre sur-le-champ. »*

Peu de temps après leur mariage, le mari tomba malade, et décéda en très peu de temps (D.ieu Préserve).

Il laissa derrière lui une jeune femme veuve sans enfant, mais le défunt ayant un frère, cela obligeait à pratiquer la Halitsa (cérémonie où le frère du disparu déclare refuser d'épouser la jeune femme, la libérant ainsi et l'autorisant à se marier avec qui elle souhaite). Pour tout dire le jeune frère ne possédait pas toutes ses capacités intellectuelles, il n'avait jamais été très ...'net'. Or un homme sans toute sa tête ne peut pas pratiquer la Halitsa, et ne peut donc pas libérer la veuve... La jeune femme se tourna bien vers plusieurs grands Rabbanim pour trouver une solution, mais tous émirent le même verdict : aucune permission, hélas...

La pauvre jeune femme n'avait pas de grands moyens, elle avait malgré tout voyagé en Russie, en Pologne, en Ukraine et même en Europe chez les plus grands sages afin de trouver une solution à son problème, mais en vain. Elle avait dépensé tout son argent en hôtels et en nourriture, mais aussi pour transporter son beau frère avec elle et pour payer une personne pour le surveiller, car où qu'il aille, il causait généralement des dégâts, et il fallait les payer...

Remplie d'espoir elle se rendit chez le Gaon Rabbi Eliezer Moche de Pinsk, qui passa plusieurs jours à lui chercher une permission dans de nombreux livres de Torah. Hélas il n'avait pas trouvé, mais le détresse de la jeune femme ne pouvait le laisser sans peine, aussi lui conseilla -t-il :

- « Si je peux vous donner un conseil, partez immédiatement à Loubavitch, et allez chez le Rabbi Menahem-Mendel, le Tsemah-Tsedek. C'est non seulement un Gaon, mais il est aussi un Tsaddik. Je suis persuadé que de lui viendra votre délivrance. »

Lorsque le Tsemah Tsedek entendit qu'une jeune femme était venue de très loin pour le voir, il demanda d'évacuer tout le monde afin qu'ils puissent s'entretenir tranquillement.

Dans un premier temps, le Tsemah Tsedek écouta attentivement tous les détails rapportés par la jeune femme, puis lui prodigua encouragements et une bénédiction.

Puis le Rabbi regarda en direction du beau-frère, comme pour l'étudier, après quoi il lui demanda :

« Quel est ton nom ?

« En quoi cela vous regarde-t-il ? » rétorqua le beau-frère.

« Je te demande ton nom ! »

« Dis moi quel est ton nom et je te dirai quel est mon nom ! » répondit le jeune homme.

« Mon nom est Menahem-Mendel ! »

« Et moi je suis Moché ! »

« J'ai un service à te demander Moché, sais-tu où se trouve le marché ?? »

« Oui bien sûr ! »

« Alors tiens ces dix pièces, vas s'il te plaît acheter des gâteaux, mais rapporte moi aussi deux fruits, et deux pièces de monnaie ! En es tu capable ?? »

« Vous me prenez pour un voleur ?? Bien sûr que je le peux ! »

Le Rabbi lui remit les 10 pièces et il retourna à son étude en attendant le retour du jeune homme.

La jeune femme s'angoissa : le beau-frère allait-il encore provoquer des dégâts ??

Au bout d'une heure, il revint la bouche pleine des gâteaux. Dans une main il avait les deux fruits et dans l'autre, les deux pièces de monnaie. « Vous voyez, je ne suis pas un voleur !! » dit-il.

Le visage du Rabbi s'éclaira aussitôt, et il demanda que l'on pratique immédiatement la Halitsa en présence de deux témoins ! Ivre de bonheur, la jeune femme attendait ce moment sans plus y croire !

Rabbi Eliezer Moche de Pinsk lui ayant demandé de lui rapporter la réponse du Rabbi, elle demanda au Tsaddik une lettre expliquant les raisons ayant permis de la libérer. Le Tsemah-Tsedek rédigea rapidement un courte lettre où il expliquait que le Talmud Yerouchalmi déclarait qu' "Un sot qui sait rendre la monnaie sans se tromper, n'est pas considéré comme un sot !" En lisant la lettre du Tsemah-Tsedek remise par la jeune femme, Rabbi Eliezer Moche se mit à pleurer :

« Savez vous combien de fois j'ai étudié ce passage du Yerouchalmi ??? Mais lorsqu'un Tsadik étudie 'Lichma', de manière totalement désintéressée et uniquement pour la gloire de Hachem, ses yeux perçoivent la lumière !!! »

Le 15 Av 'Tou BéAv' : (Mercredi 29 Juillet 5786/2026)

Rabban Chim'on Ben Gamliel dit (Michna Ta'anit 26b) : « *Il n'y a pas de plus belles fêtes pour Israël que le 15 Av et Yom KIPPOUR. Le 15 Av, les filles de Jérusalem sortaient vêtues de vêtements blancs empruntés, et dansaient en cercle dans les vignes* ».

Dans la Torah, le 15 Av symbolise une journée sainte et de pardon, au même titre que le jour de Kipour.

Le 15 Av recèle la particularité d'un rayonnement significatif en matière de mariage. Ainsi, il est bon pour chacun de prier ce jour-là, plus qu'un autre jour, pour mériter qu'Hachem lui accorde la meilleure union possible. De même, chacun doit prier également pour ses enfants ou petits-enfants afin qu'ils méritent eux aussi de rentrer sous la H'oupa en un moment propice, et que l'on nous annonce de bonnes nouvelles, Amen.

On ne récite pas les Ta'hanoune (confession des fautes) et autres passages similaires dans les prières de ce jour. (Source adaptation Halacha Yomit & jardindelatorah)

« La plus grande forme d'idolâtrie est la tristesse. »
(Rabbi Na'hman de Breslev, Likouté Moharan I,23)

CHABAT NAH'AMOU : CHABAT DE CONSOLATION

Le premier Chabat qui suit Ticha BeAv (le 9 Av) est le Chabat de la joie de la consolation qu'on espère. Il s'appelle « Chabat Na'hamou » (c'est celui-ci) , du nom de la haftara : « Na'hamou na'hamou âmi » (« Consolez, consolez Mon peuple »).

Les 'sept semaines de consolation' est le surnom donné à la période des sept chabatot (avec les sept haftarot), entre le 9 Av et la nouvelle année (Roch Hachana). Pendant chacune de ces 7 semaines, nous lisons une haftara dans la série dite des "haftarotes de consolation" (Shéva Dénah'améta). Ce sont des haftarot qui relatent des prophéties de réconfort et de visions de la délivrance messianique.

Que nous méritions de vivre l'avènement de notre juste Machia'h bientôt et de nos jours, sans aucune souffrance, uniquement dans la bonté et la miséricorde d'Hachem Amen !

**« Toute personne a des qualités et des défauts.
Si l'on se focalise sur les qualités de sa femme, on vit le gan Eden sur terre.
Mais si l'on se focalise sur les défauts de sa femme, on a l'enfer sur terre.
C'est uniquement un fou qui pense que son rôle dans le mariage est de changer sa femme et de la rééduquer. »**
(Rabbi Mordé'haï Mann – roch Yéchiva de Beit Hillel)

Halah'a 'Time' : Questions/ Réponses

Q : Est-il permis de dessiner la forme d'un être humain ?

R : Il est permis de représenter la forme d'un être humain tant que l'image n'est pas en relief, surtout lorsqu'on ne représente pas la personne dans son intégralité. Il est également permis de se faire photographier. Et c'est la raison de l'autorisation d'utiliser des billets à l'effigie d'hommes publics [Yabia' Omer 4, 22].

Q : Y a-t-il une interdiction de dérober ou de voler un non-juif ?

R : Il est interdit de voler un non-juif (choulh'ana arou'h 348,359), et le vol envers un non-juif est plus grave que le vol envers un Israélite, à cause de la profanation du Nom d'Hachem.

Q : Est-il permis à un fils d'envoyer son père faire une course ?

R : Il est interdit à un fils d'envoyer son père faire une commission/course, et si le fils sait que ses parents se réjouiront de le faire, il pourra leur demander dans un langage de douceur [Yabia' Omer 7, 16].

(traduction Ouriel David ben Rabbi H'aïm, issu de « A'h Tov Vah'essed » halah'a yomit 5786)

« La véritable liberté, c'est la capacité de vivre en accord avec son essence profonde. »

(Rav Avraham Kook - Olat haRéiya - Pessa'h)

Avec intelligence...et un profond amour

Un Juif se rendit un jour chez le 'Hazon Ich rempli d'une grande inquiétude.

- « Mon fils » dit-il, « s'est éloigné du bon chemin. Il ne respecte plus le Chabat et je ne sais pas comment réagir. Il m'a demandé de lui acheter une voiture. J'en ai les moyens, mais je crains que si je la lui offre, il l'utilise pendant Chabat, et que je sois d'une certaine manière responsable de cette transgression. D'un autre côté, si je refuse cela risque de l'éloigner encore davantage ! J'ai pensé lui acheter la voiture mais à la condition qu'il ne roule pas avec pendant Chabat. Qu'en pensez-vous, Rav ? »

- « Lorsqu'un père offre une voiture à son fils, il ne doit lui imposer aucune condition » lui répondit le 'Hazon Ich.

Bien que fort surpris par cette réponse, le père décida de suivre le conseil du Rav. Il acheta la voiture à son fils, sans lui demander quoi que ce soit en retour. Pendant la semaine, le jeune homme profita pleinement de sa nouvelle voiture, puis arriva le premier Chabat. À la grande surprise du père, son fils ne toucha pas à la voiture durant tout Chabat. Et la même chose se reproduisit la semaine suivante, puis celles d'après. Plus encore, le jeune homme commença à passer davantage de temps en famille, à participer aux repas de Chabat et à chanter les zemirot avec eux.

Quelques semaines plus tard, le père dit à son fils :

- « J'étais persuadé que tu utiliserais la voiture pendant Chabat. Pourquoi ne l'as-tu pas fait ? »

- « Lorsque je t'ai demandé cette voiture, j'étais convaincu que tu allais me poser une condition » répondit le fils, avant de continuer. « Je m'étais même dit que si tu essayais de contrôler ma vie, je refuserais ton cadeau. J'aurais emprunté de l'argent et je me serais acheté une voiture tout seul. Mais en voyant que tu me l'avais offerte sans condition aucune, j'ai compris que tu m'aimais simplement parce que j'étais ton fils, et non parce que je répondais à tes attentes. Cela m'a profondément touché. Comment alors utiliser cette voiture pendant Chabat et faire souffrir un père qui m'aime autant ? Puis de Chabat en Chabat, j'ai eu envie de te faire encore plus plaisir et de me rapprocher de la maison. »

(source adaptation Or Torah)

**CHABAT CHALOM ET BON "TOU" ('15') BÉAV À VOUS AINSI QU'À
TOUTE VOTRE FAMILLE !**

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

("C'est Chabat, on ne peut pas crier ; la guérison est proche", שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא ,
L'enfant Aharon ben Esther, Tsvi Arié ben Sarah, Tsion ben Linda Leivana, Refael Chimône Aïzik ben Aliza Léa, Yonatan Adi ben Haya Rahel, Dan ben Aline, Mordeh'ai ben Esther, Adiel ben Odalya, Stéphane Itsh'ak ben Rivka, Gérard fradji ben Louna, Haim Ben Perla, Mordehai ben Nitsa, Itsh'ak Rafael ben Martine Nouna, Grabriel ben Solika, Itsh'ak ben H'anina, Laurent Yossef ben Rah'el, Gilles Yossef ben Arlette, David ben Adeline, Mordéh'aï ben H'aya Sarah, Janneot Yaakov ben Gracia, Meyer Ben H'anna, Rav Gabriel Haïm Beckouche ben Mercedes Sarah, Jonathan ben esther, David Aaron ben Sarah, Yossef Itsh'ak ben Eliane Esther Sarah, Moché ben Simh'a, Méir ben Tikva, Benoit Yossef ben Esther, Nissim ben Fanny, Tséma'h ben Sarah, Gérard Yéhochoua ben Éma, Arel ben H'anna, David Salmone ben Rah'el, Moché ben Ida Assous, Yéhouda ben Méchounai véYossef, H'aïm Menah'em ben H'anna, Avraham ben Yaakov Funaro, H'aïm ben Éla, Itsrak ben Chamouh'a, Guilam ben Karine Koh'ava, David ben Brigitte, Yonathan ben Deborah, Daniel Rah'amime ben Nelly Kamouna, Haïm Baruch Ben Toska Tova, Máoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, inon Chalom ben Sarah, Philippe Nissim ben Hanna Claudine, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Mario ben Maria, Koh'ava bat H'aminké, Karine bat Esther, Laurence Dvorah bat Rina, Haguit Rivka bat Renée Cécilia, Aline Émilie bat Giselle Esther, Sarah Rosine bat Margoucha, Ella Myriam bat Naomie Simha, Malkele (Malka) ben Esther, Asher Tzvi ben Rivka Perel, Shlomo ben Rivka Perel, Simcha Bunim ben Rivka Perel, Rivka Perel bat Malka, Margalit Ifra bat Virginie Henriette Shilat Esther, Rouhama bat Élise Louise , Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Josiane Léa bat Fortuné Méssaouda, Sarah Mazal-Tov bat Ruth Haya, Sachya Rah'el H'aya bat Yael, Maih'a Simh'a bat Myriam, Mazal Tov bat Rah'el, Shirel Fleurette bat Nathalie Sarah, Batia H'aya bat Kalima, Annie Rose bat Colette Fanny, Esther bat Guénouna, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Liza bat Sarah Fortunée, Julie Yéhoudit bat Sarah, Hadassa bat Esther, Esther bat H'anna, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha, Sarah Fortunatée bat H'aya, Khemaïssa Bat Reine, Talya bat Yael, l'enfant Noya Haya bat Maayane Myriam Morgan, et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : אמן !

Pour la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : אמן !

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de : Agnès bat Zéltana (21 Elloul 5785), Perla bat Rika (26 Tichri), Rosa bat Messouka (11 Tevet 5786), David H'aï ben Rivka (12 Tevet 5786), Mimoun Edmond ben Yaakov véMarie (2 Chevat 5786), David ben Rahel (14 Chevat), Myriam bat Narguis (5 Adar 5786), Yaffa bat Dada (7 Eloul 5785), Yaakov ben Frih'a (5 Tichri 5785), Réfael Foar ben Toufh'a (26 Adar 5786), Ilda H'aya Bélara bat Gaston et Eliane (15 Iyar 5786), Yonathan Yaakov Haïm ben Dévorah (18 Iyar 5786), Yéhouda ben Yossef (4 Sivane 5786), Talya Haya Ruth bat Sarah (8 Sivane 5786), Andrée Esther Tita bat H'aïm vé Emma (13 Sivane 5786), Yossef Léon ben Sultana (22 Sivane 5786), Yossef ben Rahamime (22 Sivane 5786), H'aya Léa bat Esther (2 Tamouz 5786), H'édva bat Agnès (13 Tamouz 5786), Rav Ron Moché ben Aviva (14 Tamouz 5786) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : אמן !